

## LE PÈRE

## DU PEUPLE,



Journal politique hebdomadaire.

J.-B. GONDY

Directeur-général.  
CORNIER, gérant responsable.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

Pour un an, 40 fr. pour toute la France et 42 fr. pour l'étranger.  
Pour six mois, 6 fr. pour la France, et 7 fr. pour l'étranger.  
Les abonnements datent des 1<sup>er</sup> et 15 de chaque mois.

On s'abonne :

A la direction générale rue de l'Égalité, 41, à Lyon ; — Paris, rue des Postes, 43, et dans chaque canton de la France, chez les Directeurs de la société du PÈRE DU PEUPLE.

Les Annonces agrées sont insérées à raison de 25 cent. la petite ligne.

Les lettres et paquets doivent être adressés FRANCE.

## AVIS TRÈS-IMPORTANT.

L'Assemblée générale des actionnaires du PÈRE DU PEUPLE, convoquée pour le 1<sup>er</sup> juin, ne se réunira que le 15 du même mois, à 4 heures du soir, toujours dans les bureaux de la Société, n. 41, rue de Puzy, à Lyon. Cette prorogation a été nécessitée, sur la demande d'un grand nombre de sociétaires, par suite de la fête de l'Ascension, qui se trouve être le même jour que la 1<sup>re</sup> convocation.

En conséquence, les porteurs ou propriétaires de trois actions de la société sont instamment invités à y assister ou à s'y faire représenter par des fondés de pouvoirs, informés qu'ils sont, que l'Assemblée délibérera quel que soit le nombre des membres présents, et qu'elle décidera de toutes les questions sociales et modifications aux règlements et statuts, etc., etc. Ses délibérations seront valables pour ceux même qui n'y assisteront pas (Article 20 des statuts).

Cette convocation est faite en conformité de la loi et des statuts sociaux.

Lyon, 23 mai 1848.

L'administrateur général,  
DURAND aîné.Le Directeur général,  
J.-B. GONDY et Cie.

Aux 7,959 électeurs de la Haute-Saône,  
QUI NOUS ONT HONORÉ DE LEURS SUFFRAGES.

Comme les autres candidats républicains, le Père du Peuple a échoué dans la Haute-Saône par suite des menées sourdes, des manœuvres ignobles, et nous pouvons le dire hautement, par tous les moyens frauduleux qu'ont pu employer, pour se faire nommer, les légitimistes et les députés guizotins. Nous pouvons prouver que des bulletins ont été vendus et livrés à des prix divers, et que ces honnêtes gens avaient de nombreux émissaires dans chaque canton et section de canton, chargés de déchirer les bulletins du comité républicain de Vesoul, pour les remplacer par les leurs.

Lâches despotes, hommes vils, méprisables, vous qui l'avez si mal représenté sous le régime du tyran, ce peuple bon et trop confiant, qui l'avez avili, méprisé et ruiné, vous osez aujourd'hui briguer et acheter ses suffrages? Vous êtes si aguerris dans l'art de la corruption!

Ah! nous vous le prédisons, vous courez à votre perte à grands pas; car il n'est plus en votre pouvoir de tromper si lâchement et si odieusement ceux que vous avez tant de fois opprimés et tyrannisés. La France entière a les yeux sur vous. Paris surtout vous connaît!

Les aristocrates ont donc été victorieux dans la Haute-Saône; un seul républicain a été élu, et à une très-faible majorité.

Peuple de la Haute-Saône, dès le moment que tu nommes, pour te représenter à l'Assemblée nationale, des ex-nobles, des satisfaits de la politique des scélérats ministres de Louis-Philippe, et que tu oublies des républicains vertueux que tu as vu naître, le Père du Peuple, enfant de Saône-et-Loire, ne doit donc pas être étonné s'il a succombé!

Ne comptant que 500 abonnés dans ce département, la plupart des électeurs, ignorant absolument

que depuis trois ans le Père du Peuple a fait une guerre acharnée au gouvernement déchu, et qu'il a toujours soutenu, à ses risques et périls, les intérêts du peuple travailleur et agriculteur, il n'a donc pas été difficile à tous ces hypocrites ambitieux de donner accès au mensonge et à la calomnie. On nous a représenté comme des buveurs de sang, nous qualifiant d'être le fils de Marat! Nous avons dû subir toutes ces abominations de la part de ces malheureux aristocrates qui ne cherchent que l'occasion de nous ramener Henri V, de ces riches despotes et inhumains, qui voudraient continuer à s'engraisser, eux, des sueurs du peuple.

Le régime de l'égalité, de la fraternité, de la liberté est proclamé: ils auront beau faire, ils succomberont à leur tour, mais pas aussi honorablement que nous autres candidats républicains.

Habitants de Vesoul, de Jussay, d'Ormo, etc., etc., etc., recevez l'expression de ma reconnaissance; je me rappellerai éternellement votre bon accueil, et comme le jour des républicains approche, vous me trouverez sur les rangs avec le même dévouement, la même pureté de principes, et avec le même amour du bien gravé dans le fond de mon cœur.

J. B. GONDY.

## Attentat du 15 mai.

De quel nom qualifier l'audacieuse tentative dirigée, le 15 mai, contre l'Assemblée nationale par une poignée de factieux? Le sanctuaire de la représentation a été violé, et la trahison de Courtais, venant en aide aux perturbateurs, ils ont pu croire un instant à la possibilité du triomphe. Ils se trompaient; l'immense population qui s'était rassemblée dans le but de porter à la Constituante des vœux pour une intervention armée en faveur de la Pologne, ignorait le complot tramé par quelques ambitieux. Aussi la presque totalité des citoyens qui avaient pris part à cette manifestation se retira dès que les conspirateurs, levant le masque, osèrent proclamer, du haut de la tribune audacieusement envahie, la dissolution de l'Assemblée nationale et la création d'un nouveau gouvernement provisoire, dont la composition varia deux fois dans le court espace d'une heure. Ajoutons que cette formidable colonne de 60,000 individus, partie de la place de la Bastille, se trouvait réduite à 1,000 ou 1,200 au moment où les baïonnettes vinrent mettre fin à cette scène scandaleuse. La nouvelle journée de prairial n'a point été sanglante comme la première; les modernes jacobins n'ont pas fait un hideux trophée de la tête d'un autre Féraud; mais leurs premières paroles, prononcées au milieu du tumulte et de la confusion, ne présageaient-elles pas l'avenir que préparaient les nouveaux gouvernants? Le milliard d'impôt prélevé sur les riches, et la mise hors la loi de ceux qui refuseraient de payer cette contribution forcée, ramenaient immédiatement les proscriptions et la terreur. L'anarchie eût étouffé cette liberté que février nous a rendue si pure et si sainte, et qui ne peut exister sans le maintien de

l'ordre, l'obéissance aux lois, le culte de la famille et le respect de la propriété. Il est facile de prévoir le triste résultat de leur victoire. Livrée aux horreurs de la guerre civile, la France eût encore une fois subi la honte de l'invasion étrangère et le rétablissement de la royauté.

Réjouissons-nous donc d'avoir échappé au péril qui nous menaçait. Le calme a été rétabli sans qu'une goutte de sang ait souillé l'enceinte de la représentation nationale; félicitons-nous de n'avoir pas eu à déplorer le malheur d'une collision!

L'Assemblée constituante n'est pas telle que nous l'eussions désirée, et nous n'hésitons pas à déclarer que nous la croyons républicaine, mais non démocratique. Toutefois les tendances rétrogrades qu'elle semble annoncer, ne se sont pas manifestées jusqu'à ce jour par des actes hostiles à la démocratie. Il faut la voir à l'œuvre avant de la juger, et respecter en elle l'expression du suffrage universel qui a présidé à sa formation. Si la constitution qu'elle s'occupe d'élaborer, ne répond pas à nos vœux, à nos espérances, la nation protestera contre l'infidélité de ses mandataires, et usera du droit imprescriptible de les révoquer. Mais la souveraineté du peuple ne peut s'exercer que par le concours unanime de tous les citoyens. Les conspirateurs du 15 mai ont usurpé cette souveraineté; la réprobation générale a protesté contre leur odieux attentat; tous les républicains sincères ont élevé la voix contre ce crime de lèse-nation! C'est en vain que les factieux ont voulu s'abriter sous l'égide des noms populaires de Ledru-Rollin et de Flocon, en les inscrivant sur la liste du nouveau gouvernement. L'opinion publique n'a point pris le change; elle a compris le motif qui avait fait agir Blanqui, Barbès et leurs adhérents. Ils voulaient semer la discorde au sein de la commission exécutive, et jeter la suspicion sur deux hommes recommandables; leurs efforts ont échoué. Aux yeux de la France, Ledru-Rollin et Flocon n'ont pas besoin de désavouer toute participation au complot, et les perfides insinuations de la calomnie tombent devant leur patriotisme éprouvé.

Honneur à la garde civique, pour l'ardeur dont elle a fait preuve, et le zèle qu'elle a déployé pour le maintien de l'ordre et la défense de la liberté. Un général suspect, à juste titre, a reçu de ses soldats le premier châtement de sa félonie. Mais le pays outragé demande une éclatante réparation. Les coupables, ou du moins la plupart d'entr'eux, ont été arrêtés; il faut un exemple; il faut que la justice ait son cours.

Mais nous dirons aux membres de la commission exécutive et aux représentants du peuple: le 16 avril aurait dû vous donner l'éveil et redoubler votre vigilance; vous eussiez pu, peut-être, avec plus de prévoyance, éviter la journée du 15 mai. En politique il vaut toujours mieux prévenir que réprimer. Entourez-vous d'hommes sûrs, dévoués; adoptez des mesures énergiques, sans toutefois vous engager dans des voies réactionnaires. Un dépôt précieux vous a été remis, une grande et sublime mission vous est confiée. Le patriotisme vous la rendra fa-

eile ; songez à mériter l'admiration du monde, et la reconnaissance de la patrie, en assurant son indépendance, sa gloire et sa prospérité.

### Proclamation de l'Assemblée nationale.

#### AU PEUPLE FRANÇAIS.

Français,

L'Assemblée nationale vous répond du salut de la patrie. Menacée un moment, elle a vu la noble ville de Paris se lever tout entière pour sa défense. Dans les murs, hors des murs, citoyens et soldats sont accourus au signal du péril, tous ont bien mérité de vous ; que la reconnaissance du pays soit leur juste récompense ; que vos acclamations unanimes répondent à celles qui retentissent autour de nous.

Une poignée de séditeux avait tenté le plus grand des crimes dans un pays libre, le crime de lèse-majesté nationale, l'usurpation violente de la souveraineté du peuple. Par une surprise d'un moment, ils avaient forcé l'enceinte du palais des lois. Déjà ils nous dictaient leurs insolents décrets. Citoyens, par aucune délibération, par aucune parole, par aucun signe, vos représentants n'ont accepté l'oppression de la force, et lorsqu'on osait déclarer l'Assemblée nationale dissoute, la population indignée, courant aux armes, nous rendait, par sa seule présence, la puissance de vous servir et de constituer la République. Paris entier veille sur nous. Son patriotisme nous répond du dépôt que vous lui avez confié. Nous sommes heureux et fiers du dévouement de ce peuple intrépide qui nous environne et qui nous défend.

Ceux dont l'audace prétendait usurper son nom et sa voix, ignoraient-ils donc, les insensés, que si leur triomphe était possible un seul jour, toute la France se lèverait pour nous délivrer ou pour nous venger ! Déjà sa patriotique avant-garde accourait auprès de nous. La France, la généreuse France ne souffrirait pas un instant le joug honteux d'une faction.

Citoyens, prenez confiance dans les destinées de la patrie, et l'ordre sortira plus affermi de cette grande épreuve. La justice, dans son action régulière mais énergique, atteindra les coupables, sans mesures extraordinaires. Sans lois d'exception, nous anéantirons leurs odieuses espérances ; il n'y aura pas d'autre réaction que la fermeté de tous les pouvoirs. Le pouvoir exécutif exercé avec vigueur et unité ne pactisera pas avec le désordre. Loyalement obéi par de fidèles agents, il ne confondra pas avec les vaillants serviteurs du peuple, les promoteurs ou les suppôts de l'anarchie. Les institutions républicaines cessent d'être tournées contre la république elle-même. Les droits de pétition, le droit des réunions ne seront plus employés perfidement comme des armes contre la liberté. Les minorités factieuses connaîtront leur faiblesse, et vos représentants investis de la toute-puissance qu'ils tiennent de vous, s'appliqueront à organiser, sans trouble et sans passion, la plus large démocratie que l'Europe ait jamais vue. Nous fonderons sur la base du droit une république forte et pure, grande et calme, digne de la première société du monde.

« La liberté ne vit que dans l'ordre, l'égalité s'appuie sur le respect des lois, la fraternité veut la paix ; ce n'est qu'au sein d'une société tranquille que le travail prospère et que le progrès s'accomplit. Que tout ce qui souffre espère en nous. Travailleurs de nos villes et de nos champs, tous les vœux, tous les besoins, toutes les misères nous créent des devoirs sacrés ; notre dévouement les remplira. Ce que la République a fait déjà pour votre dignité en vous rendant vos droits de citoyens, elle s'efforcera de le faire pour votre bonheur.

« Que le peuple qui nous a choisis nous appuie de son concours, comme il nous anime de sa pensée ; nous lui donnerons le gouvernement qu'il attend de nous. Que sa confiance nous seconde, que sa force nous défende, et nous aurons, peuple et représentants, l'immortel honneur d'assurer le triomphe pacifique et définitif de la révolution française. »

### Des Clubs et de leur mission.

Si les clubs ne devaient être que des arènes ouvertes à la démagogie, des réunions tumultueuses où s'agitieraient sans cesse des motions perturbatrices et incendiaires, où

l'appel aux armes serait continuellement à l'ordre du jour, nous les regarderions comme inutiles, et qui plus est, contrairement aux véritables intérêts de la démocratie. Mais s'ils comprennent enfin que, sentinelles avancées du progrès et de l'indépendance, leur mission est grande et sainte ; s'ils savent se mettre à la hauteur du rôle qui leur est tracé, les clubs pourront rendre d'importants services. Evoquer toutes les questions politiques et sociales, suivre assidûment les travaux de l'Assemblée constituante, prendre au besoin l'initiative lorsqu'ils jugeront une mesure juste ou nécessaire, signaler au gouvernement, par des pétitions ou par la voie de la presse, les abus existants et les réformes à établir, voilà le but que doivent se proposer les assemblées populaires. Que chaque citoyen, y apportant son contingent de lumières, émette sans crainte son opinion sur tous les sujets. Toute idée est le germe d'une autre, et de cet enchaînement de pensées, épurées par la discussion, naîtront souvent des projets d'une véritable utilité. Les clubs deviendront ainsi des écoles politiques où s'enseignent les droits et les devoirs du citoyen. A leurs tribunes se formeront des orateurs destinés peut-être à briller dans une autre sphère, à se montrer un jour au premier rang. Des capacités réelles, qui jusques là n'avaient pu se produire, ne tarderont pas à se révéler. En suivant cette marche, les réunions populaires assureront leur existence. Peut-être alors cesseront-elles d'être fréquentées par ces évergumènes ennemis des discussions froides et sérieuses, mais elles attireront dans leur sein les hommes sensés. Telle est la noble tâche qui leur est assignée, espérons que la plupart d'entre elles sauront la remplir.

### Journée du 18 mai à Lyon.

Paris a été témoin, le 15, d'une tentative contre la représentation nationale ; Lyon a vu, le 18, la magistrature outragée en la personne de l'un des membres du parquet. De pareils faits ne peuvent être passés sous silence, et la presse remplit un devoir en les flétrissant.

Nous sommes forcés de rappeler succinctement quelques-uns des événements qui ont, ces jours derniers, répandu l'effroi et l'abattement au sein de la population lyonnaise ; les voici tels qu'ils se sont passés.

M. Bonnet, négociant de Lyon, faisait transporter à Jujurieux (Ain), où il a ses ateliers de tissage, plusieurs métiers et machines destinés à la fabrication. Les ouvriers de St-Clair et de la Croix-Rousse arrêtent et livrent aux flammes les voitures et les métiers. Neuf individus accusés d'avoir pris part à cette violation du droit de propriété sont incarcérés par les ordres de l'autorité. A la nouvelle de leur arrestation, le redoutable faubourg s'insurge et prend les armes. Somme est faite à l'autorité de relâcher les prévenus. Le parquet refuse. Des barricades s'élèvent au faubourg de Bresse, à Bellevue et sur le plateau de la Croix-Rousse ; les communications avec Lyon sont interceptées ; les compagnies de *Voraces*, qui ont acquis depuis trois mois tant de célébrité, se préparent à tenter l'enlèvement des captifs. Descendus en grand nombre, ils se présentent à la maison d'arrêt (et cela, chose inconcevable, sans rencontrer aucun obstacle qui s'oppose à l'exécution de leur dessein), mais les portes et les verroux restent fermés sur ceux qu'ils venaient délivrer. Désespérant sans doute de pénétrer par la force dans l'enceinte de la prison, ils se saisissent de M. Tabouret, substitut de M. le procureur de la République, et annoncent qu'ils le garderont comme otage jusqu'à la mise en liberté de leurs amis. Deux détachements de gardes nationaux se trouvaient en ce moment soit dans l'intérieur, soit aux alentours du Palais-de-Justice. Croira-t-on que les chefs ne firent aucune tentative pour arracher ce jeune magistrat aux mains des forcenés qui l'entouraient ; que des citoyens chargés de maintenir l'ordre et le

respect aux lois, n'opposèrent pas de résistance à l'audace des révoltés, en prétextant qu'ils n'avaient point d'ordres ! On affirme même que le colonel de la 4<sup>e</sup> légion dit à ce sujet : *Après tout, ce n'est qu'un homme !* Que penser de semblables paroles ? n'indiquent-elles pas un manque de sens moral ? Qui donc oserait soutenir qu'un magistrat, dans l'exercice de ses fonctions, ne représente pas la loi, et que le caractère dont il est revêtu ne consacre pas son inviolabilité ?

Ainsi, l'on a pu voir avec un sentiment de tristesse et d'indignation le substitut du procureur de la République, injurié et maltraité, traverser la ville sans que la force armée ait essayé de le délivrer. Conduit à la Croix-Rousse, il n'a obtenu sa liberté qu'après une demi-journée de séquestration.

L'autorité cependant resta muette en présence de cet excès d'audace, et le citoyen Martin Bernard donna l'ordre de mettre en liberté les neuf individus écroués, sans tenir compte de la décision suprême de la Cour d'appel, qui avait ordonné l'instruction. Était-ce ainsi que le commissaire de la République devait clore sa carrière administrative dans le département du Rhône ? Craignait-on pour la vie du magistrat que les révoltés avaient en leur pouvoir ? N'eût-il pas été plus à propos d'empêcher de commettre l'attentat dont quelques factieux se sont rendus coupables, et de protéger la personne du procureur de la République, que de traiter ensuite de sa rançon en pactisant avec eux. D'autres voies étaient ouvertes pour rendre la liberté à M. Tabouret ; investie de la force, l'autorité devait s'en servir, et ne pas s'abaisser à de lâches concessions.

Nous ne voulons point prononcer entre les fabricants et les ouvriers, entre M. Boanet et ceux qui ont incendié ses voitures ; nous dirons toutefois à ceux-ci que nul n'a le droit de se faire justice soi-même ; s'ils pensaient que M. Bonnet leur dût une indemnité, à raison du travail dont il les frustrait, rien n'était plus aisé que de saisir les tribunaux de leurs réclamations. Quant à l'arrestation des prévenus, soit qu'elle fût juste ou injuste, l'autorité avait cru convenable de l'ordonner. L'instruction et le jugement de la cause pouvaient seuls établir l'innocence ou la culpabilité des prévenus. Il fallait donc que ces derniers restassent sous la main de la justice, et le commissaire de la République, en ordonnant leur élargissement, a été au-delà de ses attributions.

Pendant toute la matinée du jeudi 18, une collision paraissait à craindre ; mais après la reddition de M. Tabouret et la mise en liberté des neuf prisonniers, des pelotons de gardes nationaux et de troupes de ligne occupaient les abords de la place des Terreaux et quelques autres points de la ville. A quoi bon ces mesures tardives, ce déploiement de forces quand le moment du péril était passé ?

Ne serait-on pas en droit d'accuser les membres de la commune d'impuissance et de pusillanimité ? Nous ne prétendons pas suspecter leurs intentions, mais il est temps que Lyon soit régulièrement administré, que le provisoire fasse place au définitif. Le Comité exécutif, qui siège depuis le 25 février à l'Hôtel-de-Ville, doit cesser au plus tôt ses fonctions. Les élections municipales sont attendues avec impatience ; elles sont réclamées avec les plus vives instances par tous les partisans sincères de l'ordre et de la liberté.

Combeaufontaine, 11 mai 1848.

Monsieur J.-B. Gondy, directeur-général du Père du Peuple.

Monsieur et ami,

Dans plusieurs localités du département de la Haute-

Saône, on accuse le Père du Peuple, ou plutôt le directeur-général et les rédacteurs de cette feuille, et moi particulièrement de professer les principes du citoyen Cabet.

Je m'empresse de donner à ces publicistes loyaux et inconnus, qui ont fait surgir tout-à-coup, et quelques jours même avant les élections des représentants à l'Assemblée nationale, ces idées, aussi absurdes qu'insensées, un formel démenti. Je proteste hautement contre de pareilles infamies, et je flétris de toute l'énergie, de toute la hauteur de mon mépris, les lâches qui ont osé nous calomnier ainsi.

Du reste, je veux faire connaître quels sont les sentiments qui nous animent, bien que déjà par votre profession de foi, qui respiret toutes les noblesses de l'âme et du cœur, vous n'avez, citoyen ami, laissé aucun doute à l'égard de nos principes.

Disciples confiants de la vérité, nous voulons être aussi ses défenseurs, et nous ne permettrons jamais qu'en essayant d'accréditer de téméraires illusions, on en vienne à saper les deux bases fondamentales de tout ordre social et de tout ordre religieux : la propriété et la famille.

Ce sont-là les deux pôles du monde de l'humanité, qui doivent demeurer éternellement immobiles, inébranlables, sans quoi, le monde s'arrête dans un cahos. Citoyens représentants du pays, vous qui êtes appelés à rendre la France heureuse, florissante et tranquille, que jamais de si funestes erreurs ne vous trouvent silencieux ! Protestez, protestez de toute l'énergie de vos convictions morales, et patriotiques et chrétiennes, contre toute atteinte portée à ces dogmes sacrés, acceptés par tous les siècles, bénis par tous les cultes, stipulés dans tous les codes, et dont le christianisme a montré que le principe n'est pas une convention de la sagesse humaine, mais une nécessité imposée par Dieu même à l'humanité. La propriété... Oui, la société, sans elle, est impossible et n'existe plus ; la propriété est de droit divin ; ce que chacun possède, Dieu le lui a donné, et nul ne peut légitimement le lui ravir ; c'est ne plus vouloir ce que Dieu veut, c'est usurper sur sa Providence, c'est prendre la place de Dieu et refaire le partage qu'il a fait. Il est faux que de ce principe découle la honteuse et lamentable conséquence que le nécessaire doit manquer à un seul membre de la grande famille humaine ; il est faux que les uns doivent n'avoir rien, afin que les autres aient trop ; non, à chacun le nécessaire ; mais, puisque tous les hommes sont différents, au-dessus du nécessaire, à chacun sa part, grande ou petite, telle que Dieu l'a voulu ! Et pour parvenir par des perfectionnements de tout genre, dans les institutions, les lois et les mœurs, dans les industries et les échanges, dans tout le mécanisme de la société comme dans toutes les applications de la religion, à mettre partout le nécessaire, mettez partout à côté, la propriété ; car la propriété est la base même du nécessaire, et si la propriété périsait, le nécessaire périrait avec elle.

Il est aussi une propriété... La famille... Citoyens représentants, défendez à outrance son inviolable sainteté, et ne souffrez jamais qu'on porte la moindre atteinte à cette arche sainte que Dieu a consacrée ; dites et redites sans cesse que la seule situation divinement fixée sur cette terre à l'homme est celle où, dans la plénitude de sa libre volonté et dans l'ardeur d'un généreux amour, il donne à la femme de son choix ce qu'il a de plus cher : son nom ; son nom, pour qu'elle le porté et l'honneur, et en soit fière et heureuse ; ou alors il travaille, simple manœuvre, de toute la vigueur de ses muscles ; homme d'intelligence, de toute la tension de son cerveau, afin de pouvoir dire chaque jour à ses enfants et à leur mère : « J'ai travaillé et Dieu m'a donné de gagner pour vous ce pain quotidien, » Dites et redites que c'est dans le sanctuaire des familles que doit habiter le citoyen digne de sa patrie, l'homme digne d'être homme ; le chrétien digne de l'Evangile qu'il croit ; que c'est après une telle vie passée dans les labeurs, les joies, les tendresses, et souvent les peines et les deuils inévitables du foyer domestique, qu'on meurt en paix entre les bras de ceux qu'on a tant chéris, pour s'en aller les attendre là-haut ; dites et redites, citoyens représentants, que c'est là la vraie famille, telle que le Créateur l'a instituée ; donnez-en l'exemple par la vôtre, et ne tolérez jamais qu'on prétende y substituer des lois de licence et des utopies d'impureté....

Dans la défense de cette sainte cause, chacun est toujours assez fort, parce que la science, l'éloquence et l'esprit sont ici de trop ; il suffit du cœur pour la plaider, et ne doutez point qu'en défendant ces intérêts sacrés, vous cherchiez la paix de la nation et le bonheur de tous les citoyens.

HÉLOUIS.

PARIS, LE 21 MAI 1848.

— Le citoyen Flocon a pris, le 13 de ce mois, possession du ministère de l'agriculture et du commerce. Il s'est immédiatement occupé des affaires de son département, mettant à profit l'impulsion utile donnée par son prédécesseur aux travaux d'intérêts agricole et commercial ; il a sans désemparer, complété la série des mesures déjà en cours d'exécution. Avec le citoyen Flocon, l'idée des colonies agricoles est entrée dans le département de l'agriculture. Cette idée y trouvera bientôt sa réalisation. Tous les besoins, tous les droits des travailleurs de l'agriculture et de l'industrie seront démocratiquement appréciés et satisfaits. Un vaste travail se coordonne dès à présent. Le ministre veut que le pays connaisse enfin la situation vraie de notre agriculture nationale. Les travaux de défrichement, ceux de dessèchement des marais, les irrigations, l'instruction agricole et professionnelle, le crédit agricole, le perfectionnement des races nécessaires à l'alimentation du peuple, la recherche, la préparation, l'emploi des substances fertilisantes, l'extension des cultures fourragères ; en un mot, tous les grands intérêts de l'agriculture, seront éclairés, dirigés ; aucun ne demeurera en souffrance. Des chambres consultatives, procédant d'une élection large et sincère, donneront à ces intérêts la représentation spéciale trop longtemps attendue. Les haras, les institutions hippiques auront leur place dans ces travaux inspirés par un dévouement absolu à la cause populaire. La même sollicitude qui s'attache aux travailleurs agricoles embrasse la condition des travailleurs industriels. La législation des Prud'hommes sera l'objet d'une révision approfondie. D'importantes modifications aux lois sur les livrets, sur les coalitions d'ouvriers, sur le travail dans les manufactures, sont mises à l'étude. Le principe républicain viendra rajeunir et vivifier les institutions utiles, mais empreintes d'idées et de tendances trop peu en rapport avec le sentiment démocratique, le seul aujourd'hui qui soit le sentiment français.

— Le ministre de l'agriculture et du commerce a adressé à tous les préfets la circulaire suivante :

« Citoyen préfet, la première et la plus incessante de mes préoccupations, dans le département ministériel qui m'est confié, est d'assurer l'approvisionnement, au meilleur marché possible, des denrées les plus nécessaires à la vie. La situation actuelle de l'industrie, situation dont le gouvernement saura d'ailleurs conjurer les périls et réparer les désastres, rend cette nécessité plus pressante encore. L'état du pays est complètement rassurant. Les récoltes, en 1847, ont été excellentes ; les apparences de 1848, particulièrement en ce qui concerne les céréales d'hiver, sont brillantes ; les prairies promettent beaucoup, et, à moins de sinistres impossibles à prévoir, l'agriculture recueillera cette année des fruits abondants et fournira pour les besoins du peuple, un bon et nombreux bétail. Le calme et la sécurité sont aujourd'hui complets. Profitons-en pour nous prémunir contre les mauvais jours ; que la liberté du commerce s'organise, et qu'elle soit toujours pure des coupables excès de la spéculation.

« Néanmoins, des espérances, si rassurantes qu'elles soient, ne diminuent en rien vos devoirs et les miens. Ainsi vous devrez assurer partout la libre circulation des grains et des bestiaux, protéger les transactions, éclairer les citoyens sur leur véritable intérêt, favoriser l'approvisionnement au meilleur marché possible.

« Dans cette œuvre toute patriotique, le concours du gouvernement vous est acquis ; le mien ne vous fera jamais défaut dans l'application des mesures ayant pour objet de maintenir, au profit du peuple, l'abondance et la sécurité.

« Le troisième rapport sur la récolte de 1848 (fleuraison des grains) doit, vous le savez, me parvenir dans le courant de juin prochain. Je désire qu'aux indications qu'il contient d'ordinaire, vous ajoutiez, approximativement au moins, le nombre d'hectares ensemencés pour ladite récolte, semences d'automne et de printemps.

« Du reste, à l'avenir tous les documents de cette nature devront être accompagnés des tableaux partiels dressés par chacun des maires de votre département, ou de toutes autres pièces ayant servi d'éléments à la rédaction des rapports que vous avez à me transmettre. Si, à l'époque indiquée pour l'envoi de ces rapports à mon ministère, vous n'avez pas reçu tous les renseignements réclamés par vous, vous ne différerez cependant pas la transmission des premiers, en y joignant tout ce qui, à cette date, vous serait parvenu, et sauf à compléter ultérieurement la réunion des documents partiels.

« Salut et fraternité.

« Le Ministre de l'Agriculture et du Commerce,

« Signé : FERDINAND FLOCON. »

— Le *Moniteur* publie aujourd'hui le projet de décret relatif à l'expropriation des chemins de fer. Après un long exposé de motifs dans lequel le ministre examine les questions de nécessités, d'avantage et de droit, il arrive aux moyens de rachat.

Sont exclus du rachat les chemins de fer qui n'ont point le caractère de voies de grande communication et qui doivent être considérés comme de simples chemins d'exploitation privée. Tels sont les chemins : d'Epinac, du long Rocher, de Villiers-Cotterets, de Monbrison, du Creusot, de Décize, de Sceaux, de Montrambert, de Commeny, de Vireux, etc.

Les chemins de fer qui doivent être rachetés sont ceux : de St-Germain, de Versailles (R. D. et R. F.), de Bâle, de Rouen, d'Orléans, du Havre, de Montereau, du Nord, de Bordeaux, du Centre, d'Avignon à Marseille, de Boulogne, et enfin ceux de Lyon, de Strasbourg, de Nantes, de Dieppe.

Le ministre soumet à l'Assemblée trois combinaisons de rachat : 1° d'après les cours de la dernière liquidation de février ; 2° d'après les cours du 4 avril ; 3° d'après la moyenne des cours pendant les six mois qui ont précédé l'avènement de la république.

Voici quel serait le résultat de chacune de ces combinaisons.

D'après la liquidation de février, la somme totale des actions de chemins de fer valait 517,400,000 fr.

Au cours du 4 avril elle représentait 177,640,000 fr.

Au cours moyen des six derniers mois qui ont précédé la révolution, elle était de 518,052,690 fr.

Suivant qu'une de ces trois combinaisons serait adoptée et en adoptant pour le 5 p. 0/0, donné en échange le cours de chacune des trois époques, il y aurait lieu de faire inscrire au grand livre de dette publique :

Une somme de rentes 5 p. 0/0 se	
levant à	22,098,290
Ou	16,758,491
Ou	22,304,947

Le gouvernement se propose pour le troisième mode :

L'Etat accepterait les engagements pris envers les porteurs d'obligations qui seraient remboursés aux époques et suivant les modes prescrits par les contrats primitifs.

Le ministre propose une disposition spéciale pour certains chemins dont les actions ne sont pas cotées régulièrement à la bourse de Paris. Ce sont les lignes d'Andrézieux à Roanne, de Lyon à Saint-Etienne, de la Grand-Combe à Alais et Beaucaire, d'Abscon et Danzin à Denain, de Montpellier à Cette, de Mulhouse à Thann, de Bordeaux à la Teste, de Dieppe à Rouen. Pour cette catégorie le ministre sera autorisé à traiter séparément avec chaque compagnie.

— On assure qu'il est question de sursavoir à l'exécution des décrets précédemment rendus au sujet de l'émancipation des noirs.

— On dit que plusieurs députés ont résolu de faire une proposition à l'Assemblée nationale pour demander l'armement des fortifications de Paris.

— On signe en ce moment une pétition adressée à l'Assemblée nationale pour demander l'abrogation de la loi de proscription qui pèse sur la famille Bonaparte.

— On lit dans le *Moniteur Universel* : La commission du pouvoir exécutif arrête : le général de division, Eugène Cavaignac est nommé ministre de la guerre.

— *Commission du pouvoir exécutif.* — Paris, 17 mai. *Ordre du jour.* Le citoyen Hinfrey, colonel du 5e régiment de cuirassiers, nommé par arrêté ministériel télégraphique du 15 mai, gouverneur du Petit-Luxembourg, recevra aujourd'hui, 17 mai, à midi, le commandement du Palais du Luxembourg, des mains du chef d'escadron Bacle, qui en avait été investi provisoirement, le 15 mai au matin, par la commission du pouvoir exécutif, et qui est appelé, par arrêté de ce jour, au commandement des gardes mobiles à cheval.

— Le comité du travail s'est réuni ce matin. Il a décidé que les membres à élire pour constituer son bureau, ne garderaient leurs fonctions que jusqu'au premier juin prochain. — Ont été élus : président, Corbon ; vice-président, Tourret ; secrétaire, Demesmay ; vice-secrétaire, Astouin. Le comité a décidé qu'il se réunirait tous les jours à dix heures du matin. Il a décidé ensuite que le citoyen ministre des travaux publics et le citoyen directeur des ateliers nationaux seraient priés de se rendre en son sein, demain 18 mai. Il a placé à son ordre du jour une proposition de décret présenté à l'Assemblée nationale, le 15 mai dernier, par le citoyen Considérant ; proposition dont le renvoi à l'examen du comité du travail avait été prononcé par l'Assemblée.

Le comité a décidé ensuite :

1° Qu'une ou plusieurs sous-commissions seraient créées pour examiner toutes les communications qui lui seraient faites et lui en présenter le rapport ;

2° Qu'il appellerait successivement dans son sein les délégués de toutes les industries et tous les hommes connus par leurs travaux sur la question de l'amélioration du sort des travailleurs industriels et agricoles.

— Voici la proposition sur la taxe des lettres faite à l'Assemblée nationale par M. de Saint-Priest :

Art. 1<sup>er</sup>. Les lettres du poids de 7 grammes 1/2 et au dessous, circulant à l'intérieur, seront soumises à la même taxe.

Art. 2. Cette taxe sera de 20 centimes.

Art. 5. Les lettres pesant plus de 7 grammes 1/2 seront surtaxées dans la proportion établie par la loi du 15 mars 1847.

— La commission de constitution est ainsi composée :

MM. Cormenin, A. Marrast, Lamennais, Vivien, Tocqueville, Dufaure, Martin (de Strasbourg), Voirhaye, Coquerel, Corbon, Tourret, Gustave de Beaumont, Dupin, Vaulabelle, Odilon Barrot, Pagès (de l'Ariège), Dornès, Considérant.

Plusieurs journaux publient ce matin la lettre suivante, qui paraît avoir été déposée dans leur boîte, pendant la nuit d'avant-hier.

Monsieur le rédacteur,

Quelques journaux me parviennent dans l'asile où une fois de plus, depuis dix-sept ans, je me vois contraint de dérober ma vie aux proscriptions royalistes.

Je déclare hautement que tout ce qui s'est dit à la tribune, dans la séance du 16 mai, sur mes amis et sur moi, n'est qu'un hideux tissu de mensonges et de calomnies.

Doucement, Messieurs! Votre garde bourgeoise ne m'a pas encore fait avaler ses baïonnettes. Je suis libre, et j'ai quelques paroles à dire bientôt au public.

En attendant, il peut juger de la véracité des réactionnaires par l'annonce officielle de mon arrestation que M. Garnier-Pagès a faite à l'Assemblée. Tout le reste est à l'avenant.

L. AUGUSTE BLANQUI.

Paris, 17 mai 1848.

— On dirait, en vérité, que l'autorité avait pris à tâche de se montrer imprévoyante jusqu'au dernier moment au sujet de la fête du 21 mai. Hier, dans le nouveau programme qu'on avait affiché dans toutes les rues pour la fête, la garde nationale et l'armée étaient passées sous silence, et chacun faisait les réflexions les plus graves sur cet oubli. Il a fallu qu'hier soir, fort tard, on fit afficher une bande pour annoncer que la garde nationale et l'armée, n'ayant pas été mentionnées sur le programme, occuperaient les postes qui leur seraient indiqués par leurs officiers.

Ce matin, à sept heures, Paris présentait déjà l'aspect le plus animé. Sur toute la ligne des boulevards, les diverses corporations commençaient de distance en distance à apporter les chefs-d'œuvre de leur industrie. Nous avons surtout remarqué, sur le boulevard Poissonnière, le reposoir du Bazar du voyage, qui était formé avec un goût exquis; on y voyait réunis des hamacs, des instruments de pêche, des drapeaux tricolores de toutes les nations émancipées. Partout la garde nationale se rend aux postes qui lui ont été assignés.

Du côté du Champ-de-Mars, les préparatifs de la fête n'ont été terminés que ce matin, et encore d'une manière fort incomplète.

La poste ayant avancé aujourd'hui son heure de départ, nous ne pouvons vous transmettre aucun des détails de la fête. Jusqu'à présent la capitale présente un aspect parfaitement tranquille, et nous espérons que tout se passera bien malgré les craintes qu'on avait conçues.

— On assure que la statue de Boissy-d'Anglas va être placée dans l'enceinte même de l'Assemblée nationale.

— On dit qu'il a été question, dans le sein de la commission exécutive, de rétablir le ministre de la police.

— On a voulu calculer au juste ce que rapporterait aux porteurs d'actions de chaque ligne de chemin de fer, le mode de rachat proposé par le ministre des finances. Le cours moyen du 5 p. 0/0 pendant les six derniers mois qui ont précédé la révolution de février (du 24 août au 24 février), est de 416 fr., en supposant qu'on puisse le revendre en moyenne à 65 franc, on trouverait les résultats suivants :

	Moyen, du 24 août au 24 février.	Som. des rentes 5 0/0 à allouer d'après les versements effectués.	C. repr. des act. en est. la rente au cours de 65.
St-Germain.	717 50	30 926	402 04
Versailles (R. D).	282 50	12 176	158 39
« (R. G.)	182 50	7 866	102 26
Bâle.	163 75	7 058	91 75
Orléans.	1176 87 1/2	50 727	659 45
Rouen.	906 87 1/2	39 089	508 16
Le Havre.	508 75	21 928	285 07
Montereau.	251 25	10 830	140 79
Marseille.	551 25	23 760	308 89
Boulogne.	360 »	15 517	204 72
Nord.	540 52 1/2	12 527	412 85
Vierzon.	531 25	18 588	341 64
Bordeaux.	455 »	4 957	414 44
Strasbourg.	395 62 1/2	4 121	353 58
Lyon.	390 62 1/2	6 061	318 79
Nantes.	375 »	3 232	342 02

Un coup d'œil jeté sur ce tableau suffira pour faire reconnaître les avantages et les désavantages que présentent les cours actuels pour le cas où le mode adopté par le ministre serait accepté par l'Assemblée nationale. Les por-

teurs d'actions de Nantes et de Strasbourg, se refusent à croire qu'ils soient soumis à ce mode qui, aux cours actuels leur offrirait de la perte. La compagnie de Strasbourg surtout se prépare à protester, attendu que dans la dernière réunion générale des actionnaires, il a été déclaré que les valeurs réalisables de cette ligne représentaient encore une somme de 195 fr. par action sur les 200 francs qui avaient été versés. Or, au cours de 353 58, qui serait imposé aux actionnaires en admettant les moyens ci-dessus, ils ne recevraient plus que 146, 42 c.

— On lit dans le *Moniteur Universel* :

Un arrêté du ministre de l'intérieur porte ce qui suit : Il sera présentement créé trois escadrons de garde mobile à cheval, composé de 106 chevaux et 120 hommes chaque.

— On lit dans l'*Assemblée Nationale*, sous la date d'hier soir, 10 heures 1/2 :

Une grande agitation règne ce soir dans Paris.

Déjà les ouvriers du Champ-de-Mars s'agitent et descendent sur Paris avec leurs outils et leurs bannières. Ils portent des lampions et crient : *Cinquante sous ! Cinquante sous !*

Des réunions de montagnards ont lieu sur différents points.

A 9 heures, dans la rue Montesquieu, le club Raspail, qui siège au Bazar, avait occasionné quelques rassemblements. Une compagnie de la garde nationale, formée sur quatre rangs qui occupaient toute la largeur de la rue, allait du passage Véro-Dodat à la cour des Fontaines, et de la cour des Fontaines, au passage Véro-Dodat, de manière à empêcher l'encombrement.

— On lit dans un journal :

« Un de nos correspondants de Londres nous écrit la lettre suivante :

« On parle beaucoup ici depuis quelques jours de l'étrange déconvenue essuyée par M. Cottu qui, avant l'arrivée de M. Tallenay, remplissait les fonctions de chargé d'affaires de la République française.

Dans le cours du mois dernier, une lettre adressée au secrétaire du prince de Joinville arriva dans les bureaux de M. de Lamartine, mêlée à des dépêches du ministère des affaires étrangères. Elle venait du Brésil, était par conséquent antérieure à la révolution de février, et si jamais la raison d'état peut autoriser la violation du secret des correspondances, ce principe odieux ne trouvait point dans ce cas son application.

La lettre cependant fut décachetée et avec le compte-rendu des opérations de l'agent du prince de Joinville à Rio-Janeiro, on y trouva deux traites à l'ordre de S. A. R. émises sur un de nos banquiers. Un agent du Post-Office Britannique, maître du secret contenu dans la lettre, l'eût recachetée plus ou moins adroitement et expédiée à son adresse. Mais on procéda autrement dans le cabinet de M. de Lamartine : La lettre fut supprimée et les deux traites, dont on s'était emparé par un moyen si infâme, déclarées de bonne prise pour le gouvernement français, détenteur des propriétés sequestrées du prince.

En conséquence elles furent renvoyées officiellement à M. Cottu à Londres, avec ordre d'en poursuivre le recouvrement. M. Cottu malgré l'embarras qu'il éprouvait à se faire l'agent et le complice de l'escroquerie de son gouvernement dut obéir, et se rendit chez le banquier pour présenter les traites à son acceptation. Mais combien sa confusion ne s'accrut-elle pas lorsque l'honorable banquier lui déclara ne pas reconnaître le droit de propriété de la République française sur les traites exhibées par son agent, ajoutant que ce n'était là d'ailleurs que le *duplicata* et que le *primata* avait été déjà présenté et les sommes reçues par le légitime propriétaire.

On se demande ici ce qui caractérise le plus le gouvernement français dans cette affaire : la déloyauté ou l'ineptie. »

## EXTÉRIEUR.

Constantinople. — Le *Courrier de Marseille* donne l'extrait suivant d'une lettre d'Alexandrie du 10 mai :

Le changement de ministre à Constantinople paraît avoir donné le dessus au parti russe. Cette nouvelle effraye les esprits, car l'on sait que cette puissance s'est entendue avec l'Angleterre pour s'emparer la première de Constantinople, la seconde de l'Egypte; tout cela est confirmé par le mouvement des vaisseaux de guerre anglais, qui n'est plus annoncé par les vaisseaux anglais et maltais. Deux nouveaux bataillons de ligne ont renforcé la garnison de Malte. Ici la misère et l'exaspération du peuple sont à leur comble, et le premier coup de canon serait un soulèvement général contre les Européens.

La correspondance de Constantinople apprend au *Sémaphore* que 70,000 russes ont franchi le Pruth, menaçant la Valachie.

## ITALIE.

Après la victoire contestée de Cornuda, le bruit avait couru que les Autrichiens avaient battu les Italiens à Trévise, ceci est complètement faux; voici du reste comment les journaux de la Péninsule rétablissent les faits :

« Durando et Ferrari, après un combat meurtrier, ont tué 500 Autrichiens et pris 7 pièces de canons, ont baïonné Trévise pour des motifs à eux connus; le succès n'a pas été décisif, il est vrai; les Autrichiens ayant reçu des renforts sont entrés à Trévise abandonnée.

Les dames de Brescia ont monté à leurs frais trois hôpitaux pouvant contenir deux mille lits. La marquise de Bevilacqua a fait don de toute la lingerie somptueuse de sa maison; sa fille, une des plus jolies personnes de Brescia, y est à la tête d'un hôpital.

Le *Libera Italiano*, journal de Venise, nous apprend qu'un bataillon italien au régiment Zanini, déserteur des drapeaux tudesques, a rejoint ses compatriotes, après plusieurs journées de marche et plusieurs rencontres avec les Autrichiens, sans perdre un seul homme.

De son côté, la *Gazette de Milan*, annonce que depuis le commencement de la guerre les Autrichiens n'ont pu faire que trente prisonniers piémontais.

## Variétés.

Les tièdes brises ont fondu les frimats; un doux soleil éclaire la nature, c'est le soleil de mai; la terre, échauffée par ses rayons, a laissé sortir de son sein les germes qu'elle y tenait cachés, et de tous côtés le sol est couvert de verdure. C'est l'époque de la germination et de la floraison; brillante époque de l'année où Flore étale sa guirlande aux mille couleurs, aux mille parfums, où tout ce qui vit et respire éprouve la féconde influence du printemps.

## LE PRINTEMPS.

Elève d'Apollon, H. Héna, prends ta lyre,  
Celle lyre amoureuse, écho de nos transports,  
Et de tes doigts légers, frappe de doux accords!  
Dans les tons du bémol soupire ta romance,  
C'est le ton qui le mieux sait émouvoir les cœurs;  
Écoutez, écoutez ces accents enchanteurs :

Aux accords de la lyre,  
Chantez, jeunes amants,  
Chantez jusqu'au délire,  
Le retour du printemps.  
Naïves jouvencelles,  
Les beaux jours sont venus,  
Jouez de fleurs nouvelles  
Les autels de Vénus.

A toute la nature  
Le printemps a souri,  
État et la verdure  
Aujourd'hui ont fleuri.  
Les riches draperies  
Les côtes sont couverts,  
Et l'encens des prairies  
S'exhale dans les airs!

L'astre qui nous éclaire  
Par sa douce chaleur,  
Ramène sur la terre  
La joie et le bonheur.  
En tous lieux on ne rêve  
Qu'amour, félicité,  
Partout avec la sève  
Coule la liberté.

Que la plaine est riante,  
Le bosquet enchanteur;  
Que l'aurore est brillante,  
Partout quelle fraîcheur!  
Que le soir a de charmes  
Après un si beau jour!  
Le soir fournit des armes  
Au plus timide amour.

Je ne saurais te dire  
Ce qu'éprouvent mes sens;  
Mon cœur bat, je soupire  
Aux brises du printemps.  
Cette onde qui murmure,  
Ces bosquets, le zéphyr,  
Oui! tout dans la nature  
Nous invite au plaisir.

HÉLOÏS.

Le gérant responsable : D. Cornier.

Lyon. — Imprimerie de GUYOT,  
Hôtel de la Manœquerie, rue de l'Archevêché 64.

La Société du journal le *Père du peuple*, demande des représentants dans chaque département, fonctions honorables et lucratives.

S'adresser aux bureaux du Journal, rue de Puzy, 11, à Lyon.